

RELEVÉ DES PRIX

PRIX DES SORTES MARCHANDES DE PAPIERS ET CARTONS RÉCUPÉRÉS
 ACHETÉES SUR LES MARCHÉS FRANÇAIS ET DESTINÉES AUX USINES DE RECYCLAGE

DONNÉES MENSUELLES

en €/tonne			avr-07	avr-06	mars-07
Sortes ordinaires	1.02	Papiers et cartons mêlés d'origine, triés	68,15 - 70,06	43,73 - 44,54	68,28 - 69,31
	1.04	Emballages commerciaux	76,53 - 76,85	50,62 - 52,31	76,49 - 76,81
	1.05	Ondulés récupérés	85,34 - 87,12	59,98 - 61,33	84,77 - 86,57
Sortes à désencrer	1.06/1.06.01	Magazines invendus / Magazines invendus sans dos collés*	105,90 - 110,40	68,88 - 74,35	101,43 - 110,81
	1.08/1.09/1.10	Journaux et magazines mélangés*	100,82 - 106,75	71,04 - 73,51	100,73 - 107,64
	1.11 **	Papiers graphiques triés, pour désencrage *	77,30 - 86,07	56,15 - 59,44	77,23 - 86,24
	2.02	Journaux invendus	119,87 - 122,97	84,46 - 92,35	111,19 - 122,44
	2.05/2.06	Papiers de bureau triés / Archives couleur	105,76 - 133,02	83,28 - 101,30	107,62 - 133,37
Autres sortes dont sortes supérieures	3.03/3.04	Rognures blanches légèrement imprimées sans bois (avec colle) / Rognures blanches légèrement imprimées sans colle	159,25 - 167,32	134,41 - 140,77	159,14 - 166,67
	3.10	Imprimés sans bois	127,79 - 133,77	97,54 - 102,67	127,55 - 133,44 ^r
	3.17	Rognures blanches	255,20 - 262,16	241,30 - 253,73	258,72 - 263,84

* conditionnement en balles ou en vrac

** sorte en provenance des ménages (prix et volumes hors contrats de collecte sélective)

r : rectifié

NB : les prix sont les prix "départ" (hors frais de transport) à la tonne des sortes marchandes de papiers et cartons récupérés, conformes à la norme NF EN 643 et conditionnées en balles de 600 kg à 1200 kg, pratiqués à l'achat par les usines de recyclage

Mention "na" (non appréciable) : au moins 3 réponses obtenues mais il manque celle d'un consommateur majeur empêchant la prise en compte significative du résultat.

Mention "nd" (non disponible) : moins de trois réponses obtenues.

Les déclarations des usines utilisées pour la réalisation de l'enquête (mois "m") sont pondérées par leur consommation du mois précédent (mois "m-1").

Annexe technique disponible, sur simple demande, auprès du secrétariat